

Certificat de Spécialisation

TOULOUSE - AUZEVILLE



« CONSTRUCTIONS PAYSAGERES »

<p>PUBLIC CONCERNE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes souhaitant obtenir un diplôme de niveau IV pour devenir ouvrier paysagiste qualifié ou souhaitant accéder à un poste de chef d'équipe de chantier de constructions paysagères. • Demandeurs d'emploi qui nourrissent un projet de conversion ou de reconversion dans le secteur des aménagements paysagers et constructions annexes.
<p>OBJECTIFS</p>	<p>Etre Capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'utiliser des documents contractuels d'un chantier, de préparer la mise en œuvre des constructions du chantier, d'utiliser les engins mécanisés pour réaliser les travaux de terrassement. • De mettre en place des réseaux d'irrigation, de drainage et d'assainissement, des réseaux électriques sous contrôle d'un électricien. • Réaliser des ouvrages maçonnés, des allées, mettre en place des bassins, poser des accessoires de jardin. • Organiser un chantier, contrôler les travaux, encadrer les personnels et assurer la relation client/entreprise.
<p>PRE-REQUIS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bac Pro « Travaux Paysagers » • ou BP « Travaux Paysagers » ou • ou Bac STAE. • ou Expérience Professionnelle
<p>CONDITIONS D'ADMISSION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Etre âgé de plus de 18 ans. • Etre titulaire d'un Bac professionnel "Travaux Paysagers", d'un BP « Travaux Paysagers » ou d'un Bac S.T.A.E. ou disposer d'un an d'activité professionnelle dans le secteur de l'aménagement paysager, ou disposer de deux années d'expériences professionnelles dans un autre secteur.
<p>DATES DUREE</p>	<p>980 heures à temps plein (35 heures/semaine) dont 560 heures en Centre de Formation, 420 heures en Séquences Pratiques. de Janvier (année n) à Juillet (année n)</p>
<p>INDEMNITES DURANT LA FORMATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Versée par le CNASEA selon les règles applicables aux stages de formation continue. - Par les ASSEDIC pour les personnes bénéficiant de l'Allocation Retour Emploi (ARE). - Par l'ENTREPRISE pour salarié en Congé Individuel de Formation (CIF), en Congés de Reconversion (CR) ou en Contrat de Professionnalisation par alternance.

CONTENU DE FORMATION

Formation de niveau IV organisée en 4 Unités Capitalisables (U.C) validée par un Contrôle continu certificatif.

UC 1	<ul style="list-style-type: none">• Connaissance de symboles.• Lecture et réalisation de plans.• Calculs d'échelles.• Visites pratiques de chantiers.• Calculs de volumes.• Repérage des VRD.• Visites de chantiers.• Calculs de déblais et remblais.• Connaissances des matériaux et règles de sécurité.• Connaissance de la réglementation pour la signalisation et mise en sécurité d'un chantier.• Mise en pratique des connaissances en situation réelle de chantier.• Connaissance de base en topographie et des différents outils utilisés.• Relevé topographique sur terrain et réalisation de plans.• Implantation sur chantier du piquetage, traçage de profil paysager, des tranchées et ouvrages annexes.• Préparation au CACES, approche théorique et pratique.• Passage de l'examen pratique : CACES n° 1
UC 2	<ul style="list-style-type: none">• Connaissances des différents matériaux et fournitures utilisés dans la conception de réseaux d'irrigation.• Connaissance des notices techniques de montage.• Réalisation de chantiers.• Connaissances des différents matériaux et fournitures utilisés dans la conception de réseaux de drainage et d'assainissement.• Connaissance des notices techniques de montage.• Réalisation de chantiers.• Connaissance des différents matériaux et fournitures utilisés dans la conception d'installations électriques.• Connaissance des notices techniques de montage.• Formation théorique et pratique pour l'habilitation électrique—Passe d'examens.• Réalisation de chantiers.
UC 3	<p><i>9 h de cours—30 h de travaux pratiques</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Connaissance des matériaux, Réalisation de mortiers liants et enduits, Taille de pierres naturelles et reconstituées.<p><i>7 h de cours—25 h de travaux pratiques</i></p><ul style="list-style-type: none">• Réglage et compactage, Réalisation de couches, Stabilisation des sols, Mise en place de revêtement<p><i>10 h de cours—37 h de travaux pratiques</i></p><ul style="list-style-type: none">• Modelage du fond, Pose des bâches et liners, Installations hydroélectriques, Conteneurs lestés et éléments de décors.<p><i>9 h de cours—30 h de travaux</i></p><ul style="list-style-type: none">• Préparation des supports, Réalisation de scellements, Montage des accessoires.
UC 4	<p><i>13 h de cours—7 h de travaux dirigés</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Formation du personnel à une tâche spécifique, Planification du travail pour l'équipe, Répartition des tâches, Approvisionnement des chantiers, Gestion des imprévus.<p><i>12 h de cours—6 h de travaux dirigés</i></p><ul style="list-style-type: none">• Répartition et exécution des tâches, Contrôle de l'avancement, Document de suivi, Aléas et incidents techniques, Bilan technico-économique, Plan de recollement.<p><i>8 h de cours—12 h de travaux dirigés</i></p><ul style="list-style-type: none">• Accueil d'un nouveau salarié, Gérer les incidents, Gérer les différents.<p><i>8 h de cours—11 h de travaux dirigés</i></p><ul style="list-style-type: none">• Justification des choix techniques, Information et communication avec le client, Prise en compte de l'appréciation du client.



INSCRIPTION - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES - RENDEZ-VOUS

C.F.P.P.A. du Tarn - Route de Toulouse - 81000 ALBI

De 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00

☎ 05.63.38.07.46. - 📠 05.63.38.58.99.

E-mail : cfppa.albi@educagri.fr /Site internet : fonlabour.educagri.fr



C.F.P.P.A. de Toulouse-Auzeville - 2, route de Narbonne—31320 AUZEVILLE TOLOSANE

☎ 05 61 00 30 70